

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE BOLLEVILLE 76210**

L'an deux mil vingt et six le 9 avril à 20 heures 30

Date de convocation :
03/04/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à huis clos, sous la présidence de M. HAVART Robert, Maire

Nombre de conseillers

Etaient présents : Mme BEIGLE, Mme BERSOULT, M. CANDELIER, Mme CHAPELLE, M. DEGENETAIS, M. FEUGRAY, Mme LELIEVRE, M. LELIEVRE, M. ODILLE et Mme SAVALLE

Absents excusés: M. BEAUCAMP
M. BUREL donne pouvoir à M. FEUGRAY
Mme LEFEBVRE donne pouvoir à Mme LELIEVRE
Mme de BEAUNAY donne pouvoir à M. HAVART

Exercice :15

Mme LELIEVRE est nommée secrétaire de séance,

Présent : 11

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

10 26 : AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le CFU 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes suivantes :

Fonctionnement :

- 38 798,73 € seront affectés au 002 Recettes de Fonctionnement

Investissement :

- 36 056,94 € seront affectés au 001 Recettes Investissement

11 26 : SUBVENTIONS COMMUNALES

Suite aux propositions de la Commission des finances, Madame le Maire propose les subventions suivantes :

➤ CCAS	1.000,00 €
➤ ANCIENS COMBATTANS	260,00 €
➤ COMITES DES FETES	430,00 €
➤ FOYER DES JEUNES	430,00 €
➤ MJC TROUVILLE	1 603,95 €

12 26 : VOTES DES TAXES

Vu

- Le code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

CONSIDERANT :

La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2026 :
taxe d'habitation, taxe foncières bâties et non-bâties,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal Décide d'appliquer et de voter à l'unanimité les taux suivants aux impôts directs locaux, pour l'année 2026 :

- Taxe foncière bâtie : 45,00 %
- Taxe foncière non-bâtie : 26,88%
- Taxe habitation : 13,16%

13 26 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente le budget 2026 comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses : 452 938,03 €
	Recettes : 452 938,03 €

Investissement :	Dépenses : 63 337,43 €
	Recettes : 63 337,43 €

Le Budget présenté est équilibré.

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2026 à l'unanimité.

Lors de la présentation du budget, M. le maire précise que pour la première fois une prime de 554,00€ sera versée à tous les maires. Il précise qu'il touchera cette somme mais qu'il reversera au budget, refusant de toucher cette prime.

14 26 : FONGIBILITE DES CREDITS M57 POUR L'ANNEE 2026

M. le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de

l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°261 du conseil municipal du 24 mars 2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

15 26 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Le Conseil Municipal dresse la liste des 24 contribuables parmi lesquels le Directeur des Services Fiscaux désignera la nouvelle commission communale des Impôts :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme DUREL Nicole	Mr DELAUNAY Didier
Mr LECANU Marc	Mme JACQUELIN Christina
Mme LELIEVRE Anne	Mr AUDOUARD Xavier
Mr BARRAY Joël	Mme LELIEVRE Valérie
Mr CHAPELLE Bruno	Mr CAPRON Jean-Pierre
Mme ROGER Françoise	Mme MARTIN Dominique
Mr DOUTEMENT Damien	Mr CHAPELLE Alain
Mme TRANCHARD Christine	Mme VAQUEZ Clothilde
Mr SASTRE Nicolas	Mr RUBY Sébastien

Mme MARTIN Pierrette
Mr MASSON Jean-Luc
Mme BUREL Odile

Mme LAJOYE Jocelyne
Mr DEMARLY David
Mme BRETON Michelle

16 26 : MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire souhaite faire des modifications concernant les commissions.
Ainsi les commissions seront réparties comme suit :

Caux Seine agglo : M. HAVART Robert et Mme LELIEVRE Chantal

Ecole, cantine, salle polyvalente : M. HAVART Robert, Mme LELIEVRE Chantal, M. FEUGRAY Laurent, Mme BERSOULT Anne-Lise, M. CANDELIER Camille, Mme LEFEBVRE Charlaïne, M. LELIEVRE Edouard et Mme SAVALLE Maria-Hélène

Travaux, sécurité et voirie : M. HAVART Robert, M. FEUGRAY Laurent, Mme BERSOULT Anne-Lise, M. BUREL Arnaud, M. DEGENETAIS Ludovic, Mme LEFEBVRE Charlaïne, M. LELIEVRE Edouard, M. ODILLE Pierric et Mme SAVALLE Maria-Hélène

Manifestations et associations : M. HAVART Robert, Mme LELIEVRE Chantal, M. FEUGRAY Laurent, Mme BEIGLE Solange, Mme BERSOULT Anne-Lise, Mme CHAPPELLE Evelyne, Mme de Beaunay Solange, Mme LEFEBVRE Charlaïne et M. LELIEVRE Edouard

Communication et journal communal : M. HAVART Robert, Mme LELIEVRE Chantal, M. FEUGRAY Laurent, Mme BERSOULT Anne-Lise et M. LELIEVRE Edouard

CCAS et aide aux aïnés : M. HAVART Robert, Mme LELIEVRE Chantal, Mme BEIGLE Solange, Mme CHAPPELLE Evelyne, Mme de BEAUNAY Solange, M. DEGENETAIS Ludovic, M. LELIEVRE Edouard et Mme SAVALLE Maria-Hélène

Agriculture et Bassins versants : M. HAVART Robert, M. BUREL Arnaud et M. BEAUCAMP Antoine

Budgets et impôts : M. HAVART Robert, Mme LELIEVRE Chantal, M. FEUGRAY Laurent, M. BEAUCAMP Antoine, M. BUREL Arnaud, M. CANDELIER Camille, M. ODILLE Pierric et Mme SAVALLE Maria-Hélène

Syndicat Electrique : M. HAVART Robert, M. FEUGRAY Laurent et M. Antoine BEAUCAMP

INFORMATIONS DIVERSES :

Point travaux : M. le Maire explique au conseil municipal avoir fait le tour de la commune avec M. Laurent FEUGRAY sur les prochains travaux à envisager.

M. le Maire informe également que M. Damien DOUTEMENT accepte d'aider à la pose des mats pour les panneaux de signalisation.

Afin de faire un point sur les prochains travaux et les investissements pour l'année 2026, M. Laurent FEUGRAY propose que la prochaine commission travaux se déroule le 2 mai 2026 à 10h00.

Ecole : M. le Maire informe le conseil municipal que le RPI est touché par la fermeture de classe. L'inspectrice souhaite fermer une classe à Bolleville mais ayant sur Lanquetot un

bâtiment modulaire qui impacte le budget des deux communes, Messieurs les Maires de Bolleville et Lanquetot lui ont proposé de fermer celui-ci. Ce qui a été accepté.

Cantine : M. le Maire explique qu'une réunion a été organisée le vendredi 3 avril avec les parents d'élèves, le personnel de la cantine et les élus du RPI Lanquetot-Bolleville pour un problème d'organisation.

Suite à cette réunion, il a été proposé aux parents d'élève de venir sur le temps du midi pour observer et si besoin pour soumettre des propositions d'amélioration.

Il a été conclu que le personnel gère très bien le temps du midi, avec bienveillance et dans une organisation optimale. Cependant, il y a beaucoup de bruit et de gaspillage alimentaire.

Entretien du cimetière : M. le Maire informe le conseil municipal avoir reçu de l'entreprise Technivert un devis pour un montant de 9 467,00€ l'entretien du cimetière pour l'année 2026. M. le Maire explique également être en relation avec la mission locale pour l'embauche d'une personne. Un contrat de 5 à 6 mois sera proposé pour une durée de 21h par semaine.

Cette personne pourra effectuer l'entretien du cimetière et aider l'employé communal dans les tâches quotidiennes.

M. Camille CANDELIER demande si la commune a le matériel nécessaire pour les deux employés ? M. FEUGRAY répond qu'il y a le matériel nécessaire.

M. Camille CANDELIER demande si la commune a été sollicitée pour accueillir des TIG ? Mme Chantal LELIEVRE répond que depuis le départ de Mme PRIEUR, une seule demande a été faite mais sans résultat.

Changement des compteurs eau potable : M. le Maire informe le Conseil Municipal que STGS change depuis quelques semaines les compteurs d'eau dans la commune (environs 4 à 8 par jours).

M. le Maire a transmis un courrier à STGS pour savoir, dans le cas où les compteurs ne peuvent pas être changés, comment cela va être pris en charge par STGS ? M. le Maire est en attente d'une réponse.

Amicale des sapeurs-pompiers : M. le Maire explique avoir reçu une facture de 248,23€ des sapeurs-pompiers de Fauville en Caux pour la Sainte Barbe. Après concertation du conseil municipal, la facture est refusée.

Caux Seine Agglo : M. le Maire informe le conseil municipal avoir été sollicité par Mme Lutrot, présidente de CSA pour faire partie de la gouvernance de CSA. Les votes auront lieu le vendredi 10 avril 2026.

QUESTIONS DIVERSES :

M. Laurent FEUGRAY demande s'il est possible d'investir sur un gyrophare à LED pour la sécurité de l'employé communal lorsqu'il travaille au bord de route ? M. le Maire répond que cet achat pourra être ajouté au budget de cette année.

